

Dispositif d'accompagnement des apprenants

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)

Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)

Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

Dispositif d'accompagnement des apprenants

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu - Modalités

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Recommandations pédagogiques :

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique.

Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.

Suivi pédagogique individualisé des apprenants

Objectifs de formation

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques :

Ce suivi prend le relais du module API.

TPG (travaux personnels guidés)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.